

INTERVENTIONS

André HOLLEAUX, *Président de FR3.*

FR3 a des problèmes de gestion comme toute autre société nationale avec certaines particularités.

1) Sa structure territoriale éclatée en une trentaine de lieux permanents de travail, avec une organisation propre de concertation : 12 régions, donc 12 comités d'établissement coiffés par un Comité Central d'Entreprise qui est leur émanation. Ces douze régions ayant des programmes identifiés, 3 heures par jour, il s'ensuit une émulation interne, un esprit d'identité, des comparaisons mutuelles d'audience.

2) Une fonction de production et de diffusion d'émissions de télévision avec les phénomènes affectifs, passionnels et d'appropriation morale que cela entraîne, notamment de la part du public et de la critique. Vu la variété des sujets et des aspects, la place tenue par les droits de propriété littéraire et artistique, des problèmes mêlés se posent à chaque instant, vu aussi le fait que les sociétés nationales de télévision sont sous un empire légal et réglementaire très léger, mis à part ce qui est dit plus haut, le phénomène de la décision ne se présente pas du tout comme dans une administration. Le formalisme n'y a absolument pas la même densité, et l'oral l'emporte sur l'écrit, ce qui soulève des confusions, des non-dits, des perceptions intuitives, voire des contradictions. Le fil hiérarchique a en fait moins d'impact, quoique le sentiment de la dépendance par rapport au chef soit très fort, ce qui crée des ambiguïtés fréquentes.

3) Le souvenir présent dans la mémoire collective et un grand nombre de pratiques ou d'usages difficiles à expliciter qui proviennent du temps de l'unité de la radio et de la télévision publiques, personnifiée par l'ORTF qui subsiste dans les conventions uniques des personnels, le régime social et la règle de mobilité des agents.

4) Le pourcentage important de journalistes dans l'effectif des personnels : 600 environ sur un total de 3 500, ce qui entraîne des problèmes de déontologie et des réactions d'indépendance professionnelle et morale.

5) Le nombre appréciable de non-titulaires tels que pigistes, occasionnels, personnels temporaires (contrats à durée déterminée).

6) *Le souvenir du temps, jusqu'en 1982, où la radio et la télévision étaient monopoles d'Etat, ce qui confère aux agents du haut en bas de l'échelle, une réaction de supériorité professionnelle se traduisant par une fierté voyante.*

Au lieu du monopole d'un office, nous avons aujourd'hui une situation concurrentielle entre trois chaînes, et une autre qui va s'amorcer avec un secteur privé ou à comportement tel — ce qui se produit déjà avec RTL ou Télé-Monte-Carlo, notamment dans le domaine publicitaire.

FR3 se situe entre : 1° un régime de holding où le siège de Paris, aurait essentiellement une fonction d'impulsion et de coordination, ce qui se serait produit si la loi de 1982 avait été appliquée par la création de sociétés régionales de télévision ;

2° Un régime de réseau, tant pour la production que pour la diffusion des émissions ;

3° Un régime centralisé en raison : de l'unité du budget établi et appliqué comme l'est le budget d'une administration ; de l'unité de la trésorerie — particularité d'une société nationale ayant des ressources propres, ce qui la distingue complètement d'une administration publique ; de l'unité des investissements immobiliers et techniques ; de l'unité de la gestion des personnels, résultant de la convention collective unique, des règles communes pour le recrutement, la promotion, les changements de catégorie des agents, la retraite ; la formation professionnelle est elle-même unifiée.

Les gestions s'opèrent à la croisée de ces différentes voies et empruntent chacune d'elles quelques-uns de leurs éléments constitutifs.